



Observatoire de la Corruption

## Revue de presse hebdomadaire

DU 18 AU 25 DECEMBRE 2009  
N° 87

### Dans ce numéro :

MAROC	2 - 11
INTERNATIONAL	12 - 14
A SAVOIR	15

Cette revue de presse est préparée par l'Observatoire de la Corruption

## FOCUS

Dans la presse nationale cette semaine, plusieurs articles ont traité des activités de Transparency Maroc notamment la journée d'étude sur la gouvernance et la transparence dans la gestion du secteur éducatif; et l'atelier sur le droit d'accès à l'information. Pour lire l'intégralité des articles publiés, se connecter sur le site de Transparency Maroc:

[www.transparencymaroc.ma](http://www.transparencymaroc.ma)

18/12/09

### LEMATIN · L'accès à l'information : véritable défi

Les participants à la journée d'étude organisée par l'Université Mohammed V-Souissi et Transparency Maroc, sous le thème: « Gouvernance et transparence dans la gestion du secteur éducatif », ont accordé un intérêt particulier à la question de l'accès à l'information au sein des établissements scolaires. En effet, ce

droit est confronté à beaucoup d'obstacles et d'appréhensions, étant donné qu'il vise à braquer les lumières sur des questions extrêmement sensibles telles que la transparence dans la gestion des ressources financières allouées aux établissements scolaires et l'obligation de résultat ou la « redevabilité ».

**Droit d'accès à l'information**  
et  
**Gouvernance dans la gestion du secteur éducatif**

### LEMATIN · Le contrôle social est un gage de la qualité

A l'occasion de la journée d'études organisée mardi dernier à Rabat par l'Université Mohammed V-Souissi et Transparency Maroc, sous le thème: « Gouvernance et transparence dans la gestion du secteur éducatif », M. Azeddine Akasbi, professeur au centre d'orientation et de planification de l'éducation et membre du bureau exécutif de Transparency Maroc, a présenté un exposé sur le thème "Gouvernance et gestion du secteur éducatif : plaidoyer pour plus de transparence". A ce propos, il met en exergue un constat "préoccupant": "L'éducation dans notre pays bénéficie d'un budget important qui avoisine les 40 milliards de dirhams. Cependant, les résultats obtenus par les élèves sont extrêmement préoccupants", s'alarme-t-il. A cet état de fait, M. Akasbi propose plusieurs pistes d'explication, en particulier les conditions difficiles de l'exer-

cice du métier d'enseignant, la déficience au niveau du modèle pédagogique et la faiblesse de la mobilisation et de la responsabilisation des ressources humaines au sein des écoles. Outre ces trois éléments, l'acteur associatif a montré du doigt le manque de « redevabilité » des enseignants et des administrations scolaires à l'égard des élèves et de leurs parents, ainsi que le manque du contrôle social qui est un gage de la qualité de l'enseignement. Pour remédier à ce problème, la promotion de la bonne gouvernance s'avère nécessaire. Cette dernière est déclinée sur trois niveaux, à savoir la transparence en ce qui concerne l'accès à l'information, l'allocation de budgets autonomes aux écoles, l'activation des COGES, ainsi que l'implication de toutes les parties prenantes.

18/12/09

**Reporter**

Transparency s'intéresse à l'Education

Transparency Maroc a organisé, en partenariat avec l'Université Mohammed V-Souissi à Rabat, une journée d'étude sur la gouvernance et la transparence dans la gestion du secteur éducatif. C'était notamment l'occasion de présenter et de discuter les conclusions du rapport national d'évaluation de Transparency Ma-

roc, réalisé dans le cadre du projet « Africa Education Watch » de Transparency International. Cette rencontre avait également pour objectif d'informer sur le programme de l'UNESCO sur la question de la gouvernance dans le secteur éducatif.

**L'Opinion**

Gouvernance et transparence dans la gestion du secteur éducatif

Transparency Maroc a organisé mercredi, en partenariat avec l'Institut International de la Planification de l'Education, une journée d'étude et de concertation sur les résultats du Rapport national d'évaluation de la transparence dans les établissements scolaires. L'étude, qui rentre dans le cadre du projet Africa Education Watch de Transparency International, a montré plusieurs défaillances, dont 29 cas de corruption et 13 cas de détournements de fonds. Concernant la gestion financière, 77% des directeurs, 89% des présidents d'APTE et 56.3% des responsables financiers des délégations disent n'avoir jamais bénéficié de formation en gestion.

L'analyse documentaire a révélé plusieurs problèmes dominants au niveau du secteur, en l'occurrence, des

COGES et des APTE non opérationnels, l'opacité dans les procédures de financement et dans la délimitation des responsabilités des acteurs à divers niveaux, la faiblesse des ressources et de la qualité de leur gestion, le manque d'outils de suivi et de contrôle, la difficulté d'accès à l'information concernant les budgets, la faible implication des parents et des élus communaux... Pour 34.5% des parents en milieu urbain, 41% en milieu rural et selon 55% des directeurs, l'école coûte cher. L'amélioration de la qualité de l'enseignement primaire passe par une meilleure gouvernance, assure M. Azeddine AKESBI, secrétaire général adjoint de Transparency Maroc, lors de son intervention portant sur le plaidoyer pour plus de transparence dans la gouvernance et la gestion du secteur éducatif.

19-20/12/09



### Appel à l'ouverture d'un débat public sur le droit d'accès à l'information

Lors de l'atelier organisé par Transparency Maroc sur « l'accès à l'information : La liberté et le droit d'accès à l'information », les participants ont appelé à l'ouverture d'un débat public sur le droit d'accès à l'information. Ils ont souligné, également, l'importance de la participation des ONG, des associations et des médias à ce débat, afin d'aboutir à l'élaboration d'une loi réglementant le droit d'accès à l'information. Dans ce cadre, le chercheur et experts des médias, Jamal Eddine NAJI, a insisté sur la nécessité de former les responsables des archives sur les moyens de diffuser l'information et d'en faciliter l'accès. De plus, M. NAJI a signalé le besoin du Maroc en experts dans le

domaine de l'accès à l'information et a rappelé des recommandations de l'UNESCO sur le droit d'accès à l'information. Quant à Rachid Filali Mekkassi secrétaire général de Transparency Maroc, il a souhaité, pour sa part, la formation d'une coalition de journalistes, d'associations et d'organisations, concernés par la question du droit d'accès à l'information, en soulignant que l'ouverture d'un débat sur le sujet et l'accueil des propositions en la matière permettra de mettre à la disposition du législateur, la matière première pour l'élaboration d'une loi réglementant le droit d'accès à l'information.

21/12/09

### Transparency Maroc: des distorsions au niveau du système de gestion du secteur éducatif



Transparency Maroc a souligné que malgré les efforts consentis depuis l'année 2000 pour réformer le secteur éducatif, ce dernier connaît toujours des difficultés et des distorsions au niveau de son système de

gestion ainsi qu'au niveau de sa gestion financière, ce qui a un impact négatif sur les travaux et les réalisations dans ce secteur malgré les potentiels humains et financiers mobilisés.

18/12/09

**Reporter****Lutte contre la corruption: que peut l'ICPC ?**

L'accès libre à l'information, la protection des témoins, la promotion de la transparence, de l'obligation de rendre compte et de la légitimité des actions menées, la mise en place d'un mécanisme de contrôle... Ce sont, entre autres, les missions dévolues en vertu des dispositions internationales aux instances de lutte contre la corruption. « Ces dispositions permet-

tront notamment de pouvoir mesurer objectivement l'évolution de l'action contre la corruption », indique l'ICPC qui note que la mise en œuvre de la convention internationale permettra également « d'effectuer des examens périodique chaque 5 ans pour apprécier la mise en œuvre des engagements pris par les signataires, notamment en se basant sur des rapports d'experts ».

**النهار المغربية****L'ICPC observe la corruption dans les secteurs du transport et de la santé**

L'Instance centrale de prévention de la corruption a décidé de mener une étude sur la corruption dans les secteurs du transport et de la santé. Les résultats de cette études seront publiés très prochainement. Selon des sources proches de Abdesslam ABOUDRAR, président de l'ICPC, la difficulté dans l'observation de ce fléau réside dans le fait que les cas de corruption ne sont pas dénoncés. Le secrétaire général de l'Organisation démocratique de la santé, BOUAARFA, a signalé, en se référant aux publica-

tions internationales dans ce domaine, que la corruption se propage, sous diverses formes, dans toutes les administrations marocaines. BOUAARFA a ajouté que la corruption dans le secteur de la santé est due à l'absence de moyens et aux retards des rendez-vous. Le gouvernement a annoncé pour sa part, la mise en place d'une loi pour la protection des dénonciateurs et sur l'accès à l'information ainsi que la révision du code pénal en ce qui concerne les sanctions applicables à la corruption.

**الأحداث المغربية****Le gouvernement met en place une nouvelle stratégie de lutte contre la corruption**

Mohamed ABBOU, ministre chargé de la modernisation des secteurs publics, estime que la solution du problème de la corruption réside dans la révision de l'arsenal juridique adopté il y a 10 ans. Après la publication des textes de lois, la création de

l'instance gouvernementale et le discours sur la moralisation de la vie publique, Mohamed ABBOU, parle d'un changement qualitatif dans l'approche adoptée par le gouvernement en matière de lutte contre la corruption.

**بيان اليوم****Clientélisme dans la passation des marchés publics à Bouarfa**

L'association des jeunes entrepreneurs de Bouarfa, dénonce l'absence de transparence et d'intégrité dans la passation des marchés publics. L'association a révélé l'existence de lobbys composés de per-

sonnes influentes et de courtiers. Ces lobbys attribuent les marchés publics à certains entrepreneurs connus, dans des conditions suspectes. L'association appelle à lutter contre ces pratiques contraires à la loi .

19-20/12/09



### Accusé de trafic d'influence

Accusé de trafic d'influence dans une affaire de foncier, Driss JETTOU réagit. Contacté par « Le Temps », l'ancien Premier ministre dément catégoriquement l'information selon laquelle il aurait exploité

ses réseaux pour faire valoriser un terrain en sa possession, affirmant ne pas être concerné par cette affaire.



### Le programme de travail du gouvernement pour lutter contre la corruption

Mohammed ABBOU, ministre chargé de la modernisation des secteurs publics, a affirmé, mercredi dernier à la chambre des représentants, que le programme de travail du gouvernement en matière de lutte contre la corruption connaîtra un changement qualitatif concernant l'approche adoptée dans le cadre de la lutte contre ce fléau, surtout après la constitution de la commission ministérielle sous la présidence du Premier ministre. En réponse à une question orale posée par le PJD sur le résultat global de la moralisation de la vie publique et la lutte contre la corruption, Mohamed ABBOU a précisé que la commission ministérielle veillera à la mise à jour, à l'activation, au suivi et à la coordination du programme de travail du gouvernement. Elle déterminera aussi des actions concrètes en matière de lutte contre la corruption, dont les conséquences seront immédiatement ressenties par le citoyen. Mohamed ABBOU a ajouté que la commission, en se référant aux

grandes orientations de la convention des Nations Unies ainsi qu'aux propositions de l'Instance centrale de prévention de la corruption, renforcera la législation marocaine par la promulgation d'une loi sur la protection des dénonciateurs de la corruption et une autre loi sur le droit d'accès à l'information et aux documents, en plus de la révision du code pénal concernant la répression de la corruption. ABBOU a également passé en revue les grandes lignes du programme gouvernemental résumées en 6 axes principaux : consolider les valeurs morales au sein des administrations, renforcer le cadre institutionnel de prévention de la corruption, promouvoir les principes de transparence dans la gestion des marchés publics, développer les systèmes de suivi et d'observation, simplifier les procédures administratives et enfin sensibiliser, éduquer et communiquer sur la lutte contre la corruption.

21/12/09

المغربية

## Nador: mutation pour corruption de six agents de la Sûreté nationale

La direction régionale de la Sûreté nationale a décidé de muter l'ancien responsable du commissariat de police d'El-Aaroui, dans la province de Nador, ainsi que cinq autres agents de police, à la direction des ressources humaines du ministère de l'Intérieur. La décision a été prise à la suite de la plainte pour corruption

contre un agent de police, proche du responsable muté, déposée auprès du procureur général du Roi par un citoyen, proche d'un politicien connu de la région. L'enquête ouverte à ce sujet a révélé que les six agents mutés ne remplissaient pas convenablement leurs fonctions.

22/12/09

LE SOIR

## Le SGG confirme l'option de la transparence

Le Secrétariat général du gouvernement peut désormais recevoir des commentaires et des propositions d'amendement sur les avant-projets de textes de loi, avant leur transmission au gouvernement. A cet effet, le SGG vient de mettre sur son portail un service dédié à cette question.

Dans la pratique, les textes concernés sont mis en ligne sur le site et les commentaires sont recevables pendant une période de 15 jours. Les auteurs doivent décliner leur identité et leurs commentaires seront accessibles au public.

الجريدة

Le lobby de l'immobilier aurait acquis des terrains collectifs au prix d'un dirham symbolique le m<sup>2</sup>

L'Instance nationale de protection des biens publics (INPBP) a organisé, jeudi dernier, une rencontre avec l'Association Rekkada et avec les victimes des cessions illégales de terrains collectifs de la région de Rekkada à Larache. L'INPBP et l'association Rekkada ont déclaré, dans un communiqué, que le lobby de l'immobilier s'est accaparé d'environ 180 ha de terrains

collectifs dans la région, au prix d'un Dirham le m<sup>2</sup>, sans respecter le cahier des charges ni prendre en compte les réclamations des habitants. Le communiqué demande la condamnation de tous les responsables impliqués dans la manipulation de ces terrains et la marginalisation des habitants de la région.

23/12/09

AL BAYANE

بيان اليوم

## Vers la fin de l'affaire du CIH

Le procès de l'affaire du crédit immobilier et hôtelier (CIH) qui traîne depuis presque une décennie, tend vers le dénouement. Après des audiences marathoniennes mardi qui se poursuivront demain jeudi,

consacrées aux plaidoiries des avocats, l'affaire devait entrer en délibéré. C'est dire que le verdict tombera la semaine prochaine.

LE SOIR

الدركة

## La qualité de l'enseignement en débat

Les travaux de l'atelier arabe sur la qualité de l'enseignement se sont ouverts mercredi à Rabat, sur le thème « Le renforcement de la qualité dans le système d'éducation et de formation : exemple de l'enseignement technique ». Cet atelier est initié par le ministère de l'Education nationale en collaboration avec l'Union arabe d'enseignement technique et l'Association maro-

caine pour l'amélioration de la qualité de l'enseignement AMAQUEN. L'objectif principal de cet atelier est la conception d'un système de qualité de l'enseignement technique secondaire et supérieur. Ce système pourrait par la suite être généralisé aux autres cycles notamment le primaire.

المساء

## 30 millions de centimes, seuil minimum pour les déclarations du patrimoine des ministres et parlementaires

La valeur minimale des biens devant faire l'objet de déclaration a été fixée à 300.000 DH par le décret d'application de la loi sur la déclaration obligatoire du patrimoine. Cette mesure concerne l'ensemble des membres du gouvernement et des cabinets ministériels, les membres du Conseil constitutionnel, les membres du parlement, les magistrats, les membres de la HACA, les élus des conseils communaux et des chambres professionnelles ainsi que certains fonctionnaires

et agents d'autorité. Le décret définit également le modèle de déclaration à déposer auprès de la Cour des comptes, tous les trois ans, dans un délai maximum de 90 jours à compter de la date de nomination de la personne concernée. Toute abstention est punie d'une amende de 3.000 à 15.000 DH pouvant être assortie de la privation de l'exercice de la fonction ou de l'interdiction de se présenter aux élections pour une période de six ans.

الصباح

## Destitution d'un membre de la Chambre des Conseillers

Le Conseil constitutionnel a décidé de destituer Abdellah Mekkaoui, membre de la Chambre des Conseillers, à la suite de sa condamnation à un an de prison avec sursis pour son implication dans une affaire de fraude lors des élections de 2007 pour le renou-

vellement du tiers de la Chambre. On rappellera qu'au cours de la même année, onze parlementaires ont été poursuivis pour fraude électorale et ont été interdits de se présenter aux élections.

24/12/09



### Révélation d'infractions et de détournements de fonds publics à Bouznika

Abdelghafour Semlali, membre du Conseil municipal de Bouznika, a révélé, par des plaintes déposées auprès des autorités concernées, l'existence d'infractions, d'abus et de détournements de fonds publics dans

la gestion de la municipalité de Bouznika. M. Semlali a déclaré au journal qu'aucune enquête n'a été ouverte sur ces infractions malgré la gravité de la situation.



### La modification du tracé de l'autoroute ne suscite de réactions que sur le papier !

Peu de temps après avoir été accusé de trafic d'influence dans une affaire de foncier, Driss Jettou réagit en déclarant à plusieurs journaux qu'il négocie toujours l'acquisition du terrain en question, afin d'y installer un projet industriel et résidentiel. Il n'a tout de même pas nié la modification du tracé de l'autoroute séparant les périmètres urbain et rural, en affirmant ne pas avoir usé de son influence pour provoquer cette

modification. Hormis la couverture médiatique, cette affaire n'a fait l'objet d'aucune contestation. Certains observateurs se posent des questions sur les raisons pour lesquelles l'affaire n'a pas encore été soulevée à la Chambre des Représentants en vue d'ouvrir une enquête sur les véritables raisons de la modification du tracé de l'autoroute.



### L'affaire des minotiers du Maroc

L'affaire des minotiers du Maroc est enfin close. Après plusieurs audiences, les personnes impliquées viennent d'être jugées par un tribunal de Casablanca. La clôture de ce dossier a donné aux observateurs l'espoir de voir clôturer d'autres dossiers importants tels que celui du CIH. Au moment où le Maroc est mal po-

sitionné dans les classements de l'Indice de perception de la corruption, les citoyens voudraient connaître le sort des dossiers restés dans les tiroirs du gouvernement, en espérant que les responsables des détournements de fonds publics soient poursuivis.



### La corruption : un « crime » d'abus de confiance

Le quotidien « Al Mounaataf » a évoqué le sujet de la corruption qu'il considère comme « crime » d'abus de confiance. Il définit le concept de corruption et identifie ses différentes formes ainsi que

ses éléments matériel et moral. Pour ce faire, le quotidien s'est référé au code pénal marocain et à la législation islamique qui sont unanimes quant à la criminalisation de ce fléau.

25/12/09

libération

## La lutte contre la corruption s'intensifie

Trente huit pays – les membres de l'OCDE et huit autres signataires de la Convention contre la corruption – se sont engagés à faire d'avantage d'efforts en matière de lutte contre ce fléau. Au cours d'une réunion, début décembre à l'OCDE, sur le thème « La corruption transnationale : qui en fait les frais ? » Les

38 pays participants sont convenus de prendre de nouvelles dispositions pour lutter contre les petits paiements de « facilitation », protéger les dénonciateurs et améliorer la communication entre les agents publics et les autorités répressives.



## Jugement du procès des minotiers

Poursuivis par l'Administration des douanes et impôts indirects pour infractions à la législation sur le change, infractions douanières et transfert illégal d'argent à l'étranger, les 17 minotiers impliqués dans cette affaire ont enfin été fixés sur leur sort. Ainsi, une peine de trois ans de prison ferme a été prononcée contre Ghali Sebti, ancien patron de Cerelex, Kamal Aït

Bouabid, ancien directeur général de ladite société, et Mustapha Hamdi, président des Grands Moulins de Fès. Un an de prison ferme a été prononcé contre huit autres personnes impliquées dans cette affaire. Une amende de plus d'un milliard et demi de dirhams qui doit être payée, solidairement par tous les condamnés, au profit de l'Administration des douanes et impôts indirects.

libération

## Colloque national organisé à Marrakech: Unanimité à propos de la réforme de la justice

L'unanimité nationale autour de la question de la réforme globale et en profondeur du secteur de la Justice n'est plus à démontrer à l'heure où le Royaume s'est engagé dans une série de réformes et a ouvert de grands chantiers de changement dans tous les secteurs. A ce propos, un colloque national a été tenu récemment à Marrakech pour débattre de la thématique de « La justice marocaine et les besoins d'une réforme globale ». Des magistrats, des avocats, des experts, des universitaires ainsi que des étudiants chercheurs en

provenance de nombreuses villes du Royaume ont fait le déplacement à Marrakech pour participer à ce conclave de deux jours, organisé par la Revue marocaine des politiques publiques, en partenariat avec le Syndicat démocratique de la Justice et la Fondation Friedrich Neumann. L'un des objectifs de cette rencontre est de permettre aux personnes de participer aux débats sur ce projet de réforme de la Justice ainsi que sur le développement et la mise à niveau des structures et des fonctions de la Justice marocaine.

25/12/09

libération

## Un guide sur le renforcement des institutions supérieures de contrôle des finances publiques

Un guide sur le renforcement des capacités des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISC), fruit d'un travail collectif mené dans le cadre de la commission stratégique d'édification et de renforcement des capacités, vient d'être publié. Ce document s'articule autour de 2 axes principaux, à savoir

le processus de renforcement des capacités et les aspects clés de ce renforcement, notamment en matière de méthodes d'audit, de meilleures pratiques de bonne gouvernance et des modalités de coopération avec les principaux partenaires intéressés par les activités de contrôle.



## Driss Jettou, au dessus de tout soupçon

Driss Jettou s'est trouvé soupçonné avoir abusé de son influence pour redessiner le schéma directeur du Grand Casablanca. Il s'agit d'un projet qui devait être à la fois lotissement de logements et zone industrielle. L'espace qui devait héberger ce projet se situe sur la partie tampon entre Hay Hassani et Nouaceur. A la jonction des deux, le ministère de l'Équipement avait prévu l'aménagement d'une sorte d'artère rapide entre l'aéroport Mohammed V et Dar Bouazza. Se sentant lésée, la famille Haddioui, propriétaire du terrain,

a saisi, par le biais de son avocat, les administrations en charge du projet. Nacer Haddioui, délégué par sa famille pour gérer cette affaire, a déclaré à Maroc Hebdo que le terrain de près de 80 ha n'a jamais été vendu. Il a précisé « qu'il y a eu un accord de principe avec un compromis de vente au profit de M. Jettou, qui n'est jamais intervenu pour le règlement du litige avec l'administration. » C'est sur cette toile de fond, que Driss Jettou s'est trouvé visé.

نيشان

## La corruption en chiffres

L'hebdomadaire « Nichan » a publié dans un numéro spécial cette semaine, un article détaillé sur la corruption au Maroc. L'article comprend des données et des chiffres alarmants sur la corruption dans les sec-

teurs de la santé, la justice, la sûreté nationale, l'immobilier et les marchés publics, sans oublier la corruption qui a entaché les dernières élections communales.




## Un magistrat de la Cour d'appel de Tanger impliqué dans une affaire d'immigration clandestine

Un magistrat de la Cour d'appel de Tanger est accusé d'être impliqué dans une affaire d'immigration clandestine dans laquelle sont poursuivis 59 accusés, dont une majorité d'agents de la Sûreté nationale. Mohamed Ouchen, l'un des principaux inculpés dans cette

affaire, a affirmé avoir versé des pots-de-vin au magistrat en contrepartie de son intervention pour la libération de certains détenus. Le magistrat concerné par cette affaire vient de comparaître devant le juge d'instruction, Nouredine Dahine.

## DIVERS

18/12/09


 Nicolas Sarkozy accusé de « corruption »

Accompagnée de Claire, Catherine et Magali, Gisèle est venue à Paris, hier, pour accuser Nicolas Sarkozy d'avoir une part de responsabilité dans l'attentat de Karachi. Pour arriver à cette conclusion, les familles s'appuient sur un rapport resté secret pendant sept ans. « Au moment de la signature du contrat, on a imposé des in-

termédiaires chargés de gérer le circuit financier des commissions », lâche Olivier Morice, avocat des familles des victimes. « Quand je dis "on", je pense à Renaud Donnedieu de Vabres, à François Léotard. Sans oublier Nicolas Sarkozy ».


 L'ORES dépose plainte pour tentative de corruption

La société ORES, chargée de l'exploitation et de l'entretien des réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel pour le compte de huit gestionnaires de réseaux de distribution (GRD) en Wallonie, a déposé plainte pour tentative de corruption, a-t-elle indiqué par

communiqué. Selon nos informations, un mail circule indiquant qu'une personne travaillant pour la société ferait passer prioritairement certains dossiers d'octroi de primes moyennant rémunération.

21/12/09


 Corruption massive dans des marchés publics belges

Le parquet demande le renvoi devant le tribunal correctionnel de Bruxelles de 71 inculpés, 47 personnes physiques et 24 personnes morales, entreprises et sociétés, dans le plus gros scandale de corruption de tous les temps à la Régie des Bâtiments, pour des fraudes et mal-

versations avec dessous-de-table commises pendant dix ans à Bruxelles dans l'attribution et l'exécution de marchés publics. L'info est confirmée par le premier substitut du parquet de Bruxelles, Jos Colpin.


 Corruption: Olmert plaide non coupable

L'ex-premier ministre Ehud Olmert, accusé d'une série de malversations, a plaidé aujourd'hui non-coupable devant le tribunal de district de Jérusalem. Ol-

mert est inculpé pour fraude, abus de confiance, usage de faux et évasion fiscale.

**LE FIGARO** Irak: un ministre condamné pour corruption

Un vice-ministre des Transports chargé de la supervision de l'aéroport de Bagdad a été condamné à huit ans de prison pour avoir tenté de soutirer 500.000

dollars à une compagnie de sécurité étrangère en échange d'un contrat, a indiqué une source judiciaire.

22/12/09

rinoceros

bibliothèque internationale pour un monde responsable et solidaire

## Rapport mondial sur la corruption 2009: La corruption et le secteur privé

Le secteur privé joue un rôle essentiel dans la lutte contre la corruption au niveau mondial. Le rapport mondial sur la corruption 2009 de Transparency International documente de manière particulièrement détaillée les nombreux risques de corruption auxquels sont confrontées les entreprises. Le rapport examine également les outils les plus prometteurs pour combat-

tre la corruption dans les entreprises, identifie les domaines à réformer de façon urgente et donne un aperçu de la façon dont les parties prenantes peuvent contribuer à améliorer l'intégrité des entreprises et à faire face aux défis que la corruption pose à une croissance économique et à un développement durable.

AFRIK.COM

## Lutte contre la corruption : le Liberia souhaite payer ses informateurs

La présidente du Liberia Ellen Johnson-Sirleaf a émis un décret tendant à payer et à protéger les informateurs qui dénoncent les délits de corruption, selon une information rapportée par la BBC. Face au manque

de moyens de la Commission anti-corruption du pays, le peuple libérien est donc mis à contribution. Ainsi quiconque donnera des informations sur l'argent détourné recevra 5% de la somme concernée.

LE FIGARO

nouvel  
Obs  
en temps réel  
.com

## Vestri: levée de l'immunité parlementaire ?

Le juge d'instruction marseillais Charles Duchaine a transmis une demande de levée de l'immunité parlementaire concernant le sénateur- maire UMP de Saint-Jean-Cap-Ferrat (Alpes-Maritimes), René Vestri,

dans le cadre d'une affaire de corruption présumée, selon des sources proches du parquet général d'Aix-en-Provence.

23/12/09

Presented by  
**EUROINVESTOR.FR****Des poursuites mais peu de condamnations pour corruption en Irak**

Autour de 630 mandats d'arrêt ont été émis pour corruption, essentiellement contre des employés du ministère de l'Intérieur, mais seuls 97 d'entre eux ont été à ce jour reconnus coupables, a comptabilisé la commission irakienne d'intégrité dans le rapport, rendu public cette semaine. Certains suspects ont pris la fuite

tandis que d'autres ont bénéficié de la protection de puissants responsables ou d'une loi d'amnistie destinée à favoriser la réconciliation entre communautés religieuses rivales.

REUTERS

**AFP****Gaston Flosse sort de prison**

Le sénateur Gaston Flosse a été libéré mercredi matin à Papeete, a-t-on appris auprès du procureur. Il était en détention provisoire dans une affaire de cor-

ruption alors qu'il était président de la Polynésie française.

24/12/09

**LE FIGARO****Guinée-Bissau: corruption ministérielle**

Le ministre de l'Agriculture de Guinée-Bissau et plusieurs hauts fonctionnaires du secrétariat d'Etat à la pêche ont été suspendus de leurs fonctions, dans le

cadre d'une enquête sur des détournements de deniers publics.

**Promesses non tenues et corruption**

Cinq ans après le tsunami, qui a fait 31 000 morts et un million de sans-abri au Sri Lanka, les sinistrés n'ont toujours pas reçu l'aide humanitaire promise. Une situation qui a obligé le gouvernement à rendre des comptes sur la moitié des quelque 2,2 milliards de dollars d'aide promis par les donateurs étrangers. «

Nous pensons que le gouvernement a utilisé l'argent du tsunami à d'autres fins, mais les responsables ne s'expriment pas ouvertement par peur de représailles », souligne Rukshana Nanayakkara, directeur adjoint de l'antenne sri-lankaise de l'organisation Transparency International.

## Le droit d'accès à l'information

L'accès à l'information est un moyen efficace qui permet aux citoyens une meilleure implication dans la société, tout en leur garantissant l'exercice entier de leurs droits. Il s'agit d'une question qui trouve toute son ampleur aujourd'hui avec l'avènement de la société de l'information. Transparency Maroc accorde un intérêt

particulier au droit du citoyen à l'accès à l'information, comme droit de savoir, qui constitue un fondement essentiel de la transparence et de la bonne gouvernance. L'association a adopté à cet effet une orientation axée sur les principes directeurs de l'UNESCO pour le développement et la promotion de l'information du domaine public gouvernemental.

### Contact :

TRANSPARENCY MAROC :

**Observatoire de la Corruption,  
Résidence Kays, Immeuble D, Rue  
Oum Errabiaa, App 14, Agdal, Rabat.**

Tél : +212 537 778 001

Fax : +212 537 778 010

E-mail : [onc@menara.ma](mailto:onc@menara.ma)

Site : [www.transparencymaroc.ma](http://www.transparencymaroc.ma)